



DOSSIER DOCUMENTAIRE

*LES EFFETS
DES VIOLENCES
CONJUGALES
SUR LES ENFANTS*

23 JUIN 2015



INSET MONTPELLIER

Table des matières

Veille presse et publications professionnelles	3
Quelques ouvrages	12
Du côté du Web.....	13
Pour aller plus loin.....	13

*Les articles marqués par ce symbole **◆** sont insérés en texte intégral en annexe, à la fin du document, **pour les versions diffusées en papier.***





Veille presse et publications professionnelles

Du concret pour les victimes / BELINE MYLENE

Lien social, n° 1161, 16/04/2015, p. 20-22

S'extirper des violences conjugales est une première chose. Il faut ensuite continuer de s'en sortir psychologiquement et matériellement. Des solutions efficaces existent : "Le ruban blanc" en Ille-et-Vilaine, propose un groupe de paroles et un atelier d'expression artistique, avec baby sitting et atelier pour les enfants. Reportage.

L'Université de Paris 8 lance le premier diplôme universitaire sur les violences faites aux femmes

lagazettedescommunes.com, 02/04/2015

Depuis mars, des professionnelles de collectivités et d'associations ont intégré le diplôme universitaire sur les violences faites aux femmes dispensé à l'Université Paris 8 et soutenu par le conseil général de Seine-Saint-Denis. Premier du genre, il est destiné à développer leurs connaissances et savoir-faire. Il ambitionne de contribuer à améliorer les connaissances en la matière.

◆ Protection de l'enfance - Mieux évaluer les situations familiales pour mieux intervenir / HELFTER CAROLINE

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2901, 13/03/2015, p. 28-31

A la croisée des sphères publique et privée, du devoir de protéger les enfants et du droit des parents à exercer leur autorité, l'évaluation des situations familiales fait l'objet d'une attention renouvelée. De plus en plus méthodique, la démarche tend également à être davantage participative, ce qui bouscule les pratiques professionnelles.

- Quelle place pour les familles ?

L'enfance en danger / GILARD-PIOC Séverine, BEGUE Bruno, FRANCOIS-PURSSELL Irène, BERENGER Stéphanie, SCHMITT Christine, THIOURT Delphine, ARBIB Sonia, FRANKLIN Audrey

Cahiers de la puéricultrice, n° 285, 03/2015, p. 11-28

Au sommaire :

- Repérage et prise en charge des enfants maltraités
- Accueil pédiatrique de l'enfant en danger
- Le jeune enfant en danger accueilli en pouponnière
- La cellule de recueil de l'information préoccupante
- L'association Parole d'enfant de Marseille

Enfants en danger : les mesures de signalement / LANDOT ERIC, DRESSAYRE AURELIE

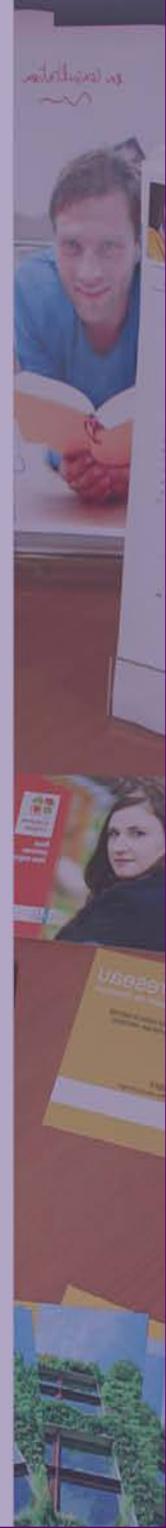
Acteurs de la vie scolaire, n° 64, 02/2015, p. 19

La protection de l'enfance dicte la mise en place d'un dispositif de prévention composé de deux outils : l'obligation de signalement et l'information préoccupante. Chacun répond à des niveaux d'alerte et de gravité de degrés différents.

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (suite et fin) / TAMERLO FLORENCE

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2890, 02/01/2015, p. 31-38

Notre présentation de la loi du 4 août 2014 s'achève avec les dispositions relatives à la protection des victimes de violences. au menu, notamment : la lutte contre les violences conjugales et les mariages forcés, le droit au séjour facilité pour les femmes étrangères maltraitées et la répression du harcèlement sous toutes ses formes.



"Le sexisme, terreau propice aux violences"

Direction(s), n° 127, 01/2015, p. 24-25

En famille, dans la rue ou au travail, les violences dont les femmes sont victimes sont une urgence de santé publique, alerte Pascale Vion, rapporteuse d'une étude sur le sujet au Conseil économique, social et environnemental (Cese). Un phénomène engendré par les représentations sexuées qui ont la vie dure. Trois leviers pour s'y attaquer : sensibiliser, informer et former.

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2889, 26/12/2014, p. 45-52

Mieux lutter contre la précarité des parents isolés et les violences faites aux femmes, mais aussi favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Tels sont les principaux objectifs de la loi du 4 août 2014, dont plusieurs textes d'application sont déjà parus.

Le nombre de victimes de violences conjugales est stable, selon la dernière enquête de victimation / SONGORO OLIVIER

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2887, 12/12/2014, p. 14-15

Le nombre de personnes de 18 à 75 ans qui se déclarent victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint est estimé à près de 550 000 sur la période 2012-2013. Un nombre relativement stable depuis 2006-2007. C'est un des nombreux enseignements du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), rendu public le 9 décembre. Au-delà des chiffres relatifs aux crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2013, ce document intègre en effet les résultats de l'enquête nationale « cadre de vie et sécurité » 2014 – dite enquête « de victimation » (la huitième du genre) – menée en début d'année avec l'INSEE sur un échantillon d'un peu plus de 15 000 personnes âgées de 14 ans et plus, questionnées sur les atteintes personnelles subies en 2013.

« Epauler les femmes handicapées victimes de violence »

Actualités sociales hebdomadaires, n° n° 2885, 28/11/2014, p. 26

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir a lancé, le 26 novembre, une permanence « Ecoute violences femmes handicapées ». Rencontre avec Maudy Piot, sa présidente.

Lutte contre les violences faites aux femmes : le gouvernement dresse un bilan de son action / TAMERLO FLORENCE

Actualités sociales hebdomadaires, n° n° 2885, 28/11/2014, p. 5-6

Entre 2010 et 2013, 216 000 femmes de 18 à 59 ans ont été, chaque année, victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire mais seules 16 % d'entre elles ont porté plainte. En outre, chaque année sur la période 2010-2014, 86000 femmes ont déclaré avoir été victimes de viol ou de tentative de viol (taux de plainte de 10 %). Ce sont les chiffres rendus publics par la secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes peu avant la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le 20 novembre, Pascale Boistard a en effet dressé un premier bilan de la politique du gouvernement en la matière, qui s'appuie notamment sur le quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016 – qui « porte ses premiers résultats », s'est-elle félicitée – et la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle a également formulé quelques priorités d'actions pour 2015 afin de maintenir la mobilisation de tous les acteurs concernés.

Traitement des affaires de violences conjugales : les instructions de la chancellerie

Actualités sociales hebdomadaires, n° n° 2885, 28/11/2014, p. 46-47

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la garde des Sceaux a, le 25 novembre, diffusé aux juridictions une circulaire de politique générale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au « téléphone grand danger ». Circulaire n° CRIM AP 2014/0130/C16



Hommes violents. Quelle prise en charge ? / BOUGEARD NATHALIE, LEGRAND ALAIN

Lien social, n° 1152, 27/11/2014, p. 24-30

En France, les cas de violences conjugales ne cessent d'augmenter. Face à des chiffres plus qu'alarmants, la question de la prise en charge et de l'accompagnement des auteurs de violences doit rester une priorité. A travers le Home des Rosati de à Calais, le travail des groupe de parole dans l'Aude ou SOS-Violences familiales, la question des moyens mis en œuvre démontre la complexité de l'approche et la difficulté de soutenir une réponse et un suivi adaptés.

Groupes de parole : l'expérience du planning familial de l'Aude.

Entretien avec Alain Legrand, psychanalyste "Si on veut changer les choses, c'est de l'intérieur".

Violences faites aux femmes : le dépôt de plainte facilité, les acteurs mis en réseau

lagazettedescommunes.com, 25/11/2014

http://www.lagazettedescommunes.com/297652/violences-faites-aux-femmes-le-depot-de-plainte-facilite-les-acteurs-mis-en-reseau/?utm_source=quotidien&utm_medium=Email&utm_campaign=26-11-2014-quotidien

Moins de 20% des femmes subissant des violences portent plainte contre leur partenaire. A l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le gouvernement a promis le 25 novembre de faciliter les démarches avec la police et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs de la prise en charge des victimes. Autres chantiers en cours : la prise en charge hospitalière en matière de violences sexuelles, le renforcement de l'accès au logement pour les victimes et des actions en direction du monde étudiant.

♦ Jeunes enfants exposés aux violences conjugales : une réalité méconnue / ROMANO

Hélène

Métiers de la petite enfance, n° 215, 11/2014, p. 27-28

Dans un contexte de violences conjugales, il existe une pluralité de situations auxquelles les enfants peuvent être exposés. Les plus jeunes enfants peuvent manifester des troubles immédiats, à court terme ou en différé. Des perspectives de prises en charge sont à envisager pour éviter que d'autres violences ne s'imposent à ces tout jeunes enfants.

Violences au sein du couple et violences sexuelles : les principales données

Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes la, n° 4, 11/2014, 16 p.

http://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/La_lettre_de_l_Observatoire_national_des_violences_faites_aux_femmes_no4_-_nov_2014-2.pdf

Ce numéro, publié à l'occasion du 25 novembre 2014, Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, présente les principales données disponibles sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France.

Les aspects médico-sociaux de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes / ROMAN DIANE

Revue de droit sanitaire et social, n° n° 5, 10/2014, p. 863-877

La loi n°2014-87 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en posant le principe d'une approche intégrée des politiques d'égalité, apporte de nombreuses dispositions dans le champ médico-social. Elle vise notamment d'une part à favoriser l'investissement domestique des pères et l'activité professionnelle des femmes, et la rémunération qui y est attachée, et d'autre part à expérimenter des mesures de lutte contre la pauvreté des familles monoparentales. Elle tend également à lutter contre les violences de genre et à renforcer le droit des femmes à disposer de leur corps en matière de santé reproductive.

Mariages forcés : la situation en France

Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes la, n° 3, 10/2014, 7 p.

Ce numéro consacré aux mariages forcés présente les principales données dont nous disposons en France et dans le monde, rappelle les principes législatifs en la matière et fournit des exemples d'initiatives ayant fait preuve de leur efficacité.



Loi du 4 août 2014 et droit de la famille / DERVIEUX Valérie

Actualité Juridique. Famille, n° 9, 09/2014, p. 486-492

Après la ratification de la convention d'Istanbul du 14 mai 2014, la loi n°2014-873 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, promulguée le 4 août 2014 (JO du 5, circ. du 7 août 2014, vise notamment à l'amélioration des instruments de lutte contre les violences conjugales. Cette première loi-cadre pour les droits des femmes intéresse tous les domaines de la vie sociale, économique, politique, invite les acteurs en charge - Etat, collectivités locales, corps intermédiaire - à l'action, revêt des aspects préventifs et répressifs et, surtout, se veut pragmatique. Il reste, bien évidemment, des difficultés non résolues face à une réalité - les violences conjugales - inacceptable.

Femmes en grand danger, victimes de violences au sein du couple ou de viols - Généralisation du " téléphone grand danger" / MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ministère de l'intérieur, 22/08/2014

<http://www.interieur.gouv.fr/Presse/Les-communiqués/Generalisation-du-telephone-grand-danger-pour-les-femmes>

Expérimenté dans 13 départements, pour des femmes victimes de violences conjugales (à ce jour, 157 téléphones sont déployés sur le territoire national et 304 personnes en ont bénéficié), ce dispositif de télé protection a prouvé son efficacité. Il constitue une des mesures prioritaires du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et les conditions de sa généralisation et de son extension aux femmes victimes de viol en grave danger ont été définies par l'article 36 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

La loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été définitivement adoptée

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2872, 29/08/2014, p. 32-34

Au menu, notamment, de ce texte touchant à de nombreux domaines : la réforme du congé parental, la création d'une garantie contre les impayés de pensions alimentaires et le renforcement des outils de protection des victimes de violences (téléphone « grand danger », ordonnance de protection...).

ECVF : une boîte à outils contre la violence / WEIL PASCAL

Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° 2233, 18/08/2014, p. 66

Depuis plus de 10 ans, ECVF (Elu-e-s-contre les violences faites aux femmes) rassemble des collectivités et des élus autour de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association diffuse son savoir-faire par le biais de formations.

Autorité parentale : quels garde-fous pour les victimes de violence ?

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2860, 16/05/2014, p. 17

Une séance de rattrapage. C'est ce qu'ont demandé 20 organisations militantes – dont la Fédération nationale solidarités femmes, la Voix de l'enfant ou Elu (es) s contre les violences faites aux femmes – pour la proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant, à l'occasion de son examen à l'Assemblée nationale, à partir du 19 mai. Dans un manifeste, elles se sont élevées contre le texte initial, partiellement retouché par la commission des lois, au motif qu'il faisait l'impasse sur les situations de violences intrafamiliales, morales ou physiques. A l'initiative de députés PS et EELV, la proposition de loi poursuit trois objectifs : la reconnaissance de la place du « tiers » (le beau-parent), le renforcement de l'exercice conjoint de l'autorité parentale en cas de séparation des parents et le développement de la médiation familiale. Or, selon les signataires du manifeste, ces deux derniers volets contreviennent à la Convention d'Istanbul (convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), en passe d'être ratifiée par la France, qui préconise une législation protectrice pour les victimes.

Les violences conjugales ont tué 121 femmes en 2013

Lagazettesdescommunes.com club prévention sécurité, 12/05/2014

http://www.lagazettesdescommunes.com/233423/les-violences-conjugales-ont-tue-121-femmes-en-2013/?utm_source=gm-club-prevention-securite&utm_medium=Email&utm_campaign=09-05-2014-alerte-email-club-prevention-securite

146 personnes, dont 121 femmes, sont décédées sous les violences de leur conjoint en 2013. Des chiffres en baisse par rapport à l'année précédente, selon l'étude annuelle du ministère de l'Intérieur, publiée mercredi 7 mai. (Accès à l'article réservé aux abonnés au Club-prévention sécurité)



Lutte contre les violences faites aux femmes : le Parlement autorise la ratification de la convention d'Istanbul

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2859, 09/05/2014, p. 38

Les parlementaires ont définitivement adopté, le 5 mai, le projet de loi autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique. Signée par la France le 11 mai 2011, cette convention – dite « d'Istanbul » – entrera en vigueur le 1er août prochain, a précisé le ministère des Droits des femmes dans un communiqué du même jour. Premier instrument international en la matière, ce texte doit permettre d'« améliorer la connaissance des violences commises à l'égard des femmes – et ainsi de mieux évaluer les politiques publiques dans ce domaine –, de renforcer la prévention, la protection et l'aide aux victimes, de même que les poursuites et les sanctions contre les auteurs des violences, et enfin de pousser à l'adoption de politiques globales et coordonnées », a souligné lors des débats Françoise Imbert, rapporteuse (PS) de la loi à l'Assemblée nationale.

Violences au sein du couple et violences sexuelles : les principales données

Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes la, n° 2, 02/2014, 6 p.

http://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/La_lettre_de_l_Observatoire_national_des_violences_faites_aux_femmes_-_no2_-_fev_2014-2.pdf

A l'occasion de la journée internationale contre les mutilations sexuelles féminines, le 6 février 2014, cette lettre présente les principales statistiques disponibles sur ce phénomène.

Violences conjugales. Les téléphones d'alerte bientôt généralisés pour les femmes battues

Lagazettedescommunes.com club prévention sécurité, 29/01/2014

<http://www.lagazettedescommunes.com/218325/les-telephones-dalerte-bientot-generalises-pour-les-femmes-battues/>

L'Assemblée nationale a adopté le 28 janvier 2014, en première lecture, le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi ses dispositions, il précise les modalités d'attribution du téléphone d'alerte pour les femmes victimes de violences, considérées en « grand danger ». Ce « dispositif de téléprotection » sera déployé sur le tout le territoire en 2014. (Accès à l'article réservé aux abonnés au Club prévention-sécurité)

L'Invention de la Violence / Laurent Mucchielli

Oasis mag, 17/11/2013

<http://www.travail-social.com/Laurent-MUCCHIELLI-L-Invention-de>

Interview vidéo de Laurent Mucchielli autour de son dernier ouvrage consacré à la violence et dans lequel il contredit le discours selon lequel la violence serait de plus en plus présente dans notre société, commise par des jeunes de plus en plus jeunes en manque de repères et d'autorité...

Violences sexuelles et violences conjugales : combien de victimes ?

Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes la, n° 1, 11/2013, 8 p.

http://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/La_lettre_de_l_Observatoire_national_des_violences_faites_aux_femmes_-_no1_-_nov_2013.pdf

Ce premier numéro présente les principaux chiffres dont nous disposons sur le nombre de victimes de violences sexuelles et de violences conjugales.

Femmes et hommes face à la violence

INSEE première, n° 1473, 11/2013, 4 p.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1473

En 2010 ou 2011, 2,2 millions de personnes de 18 à 75 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles. Les hommes sont beaucoup moins souvent que les femmes victimes de viols et d'autres atteintes sexuelles. Les jeunes adultes et les parents de familles monoparentales sont plus exposés à toutes les formes de violences. Pour un homme sur deux victime de violence, l'auteur est un inconnu. À l'opposé, les trois quarts des femmes victimes de violence connaissent leur agresseur. Notamment, pour plus de 30 % d'entre elles, il s'agit du conjoint ou de l'ex-conjoint. Ces violences conjugales sont rarement suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel.



Prévention de la délinquance : le gouvernement dévoile sa stratégie

Actualités sociales hebdomadaires, n° n° 2819-2820, 19/07/2013, p. 20-21

http://www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr/fileadmin/user_upload/02-Orientations_et_gouvernance/Strategie/strategieSIG.pdf

Un document pose le cadre des actions de prévention de la délinquance que le gouvernement entend mener entre 2013 et 2018. Au programme de cette « nouvelle stratégie nationale », notamment : la délinquance des jeunes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Enfant et conflit conjugal

Actualité Juridique. Famille, 01/05/2013, p. 263-296

Au sommaire :

- Le juge écartelé dans les séparations conflictuelles
- Le plan parental
- L'enfant face aux violences conjugales
- Les compétences ponctuellement concurrentes du juge des enfants et du juge aux affaires familiales
- Analyse éthique du syndrome d'aliénation parentale ou aliénation parentale
- La protection pénale de l'enfant victime du conflit familial

Rapport d'étude – Les enfants exposés à la violence : recherches pratiques / SEVERAC Nadège

Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), 12/2012

http://www.oned.gouv.fr/system/files/oned_eevc_1.pdf

Un dispositif d'aide aux victimes. Redevenir maître de sa vie / MAUDET Elsa

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2850, 07/03/2014, p. 20-23

Dans le Haut-Rhin, un dispositif mobile vient en aide aux victimes d'infractions pénales. Depuis 2003, grâce à un solide réseau de partenaires, il intervient rapidement afin de limiter l'ancrage d'un traumatisme.

Violences conjugales. Les soignants au cœur d'une prise en charge globale / LAY EMILIE

Gazette sante social (la), n° 105, 03/2014, p. 36-38

La ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a présenté, le 22 novembre 2013, le 4e Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016). Sur le terrain, les professionnels de santé restent en première ligne pour repérer ces violences. Des réseaux locaux prennent le relais pour une prise en charge pluridisciplinaire de la personne. Faute de formation, les professionnels se sentent démunis. Par ailleurs, le nombre de personnes âgées ou d'hommes également victimes de violences conjugales serait sous-estimé.

CC du pays de Lunel (Hérault) : héberger sans délai les femmes victimes de violences conjugales. / DE FREMINVILLE SOLANGE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° 2203, 06/01/2014, p. 30

Le dispositif d'hébergement d'urgence mis en place dans le Lunellois est d'autant plus efficace qu'il s'appuie sur un vaste réseau de professionnels des secteurs sociaux de la justice. Expérience, contact.

La place des familles dans la protection de l'enfance / PIOLI DAVID, GRIMAUULT Isabelle, OUI ANNE, SULTAN CATHERINE, BAS PHILIPPE, GREVOT ALAIN, CLAVEAU-MILANETTO Catherine, ATTIAS DOMINIQUE, RINALDIS Christina, SOCHARD LAURENT, SEVERAC NADEGE, DUGNAT MICHEL, NEIRYNCK CLAIRE

Réalités familiales, n° n°104-105, 2014, 95 p.

<http://www.unaf.fr/spip.php?article17611>

- Etat des lieux
- Analyses
- Actions de terrain
- Bibliographie



Mulhouse (Haut-Rhin) : mobilisation générale contre les violences conjugales / LE GALL SOPHIE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° 2201, 16/12/2013, p. 34-35
<http://archives.lagazettedescommunes.com/23080018/-ew-mobilisation-ew-ew-generale-ew-ew-contre-ew-les-ew-violences-ew-ew-conjugales-ew>

Mulhouse a fait le choix de s'investir sur le terrain sensible de la prévention et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. La ville a trouvé sa place en se positionnant comme force fédératrice des multiples acteurs engagés au service de cette cause.

Violences aux femmes : les racines du mal / PLANTET Joël

Lien social, n° 1129, 05/12/2013, p. 9

Adopté pour trois ans, le nouveau plan va-t-il enfin changer la donne et faire mieux que des précédents ? Plus de moyens, plus de formations pour les professionnels, plus d'accompagnement, plus d'hébergement d'urgence.. A suivre.

Un nouveau plan interministériel pour lutter contre les violences faites aux femmes

Actualités sociales hebdomadaires, n° 2835, 29/11/2013, p. 5-6

http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/4e-planVFF_22112013.pdf

Ses objectifs : lutter contre toutes les formes de violences et ne pas laisser les victimes sans réponse, renforcer leur protection et mobiliser la société. Ce quatrième plan se concentre sur un petit nombre de priorités, dont certaines figurent dans le projet de loi pour l'égalité hommes-femmes.

Allier - Un observatoire des violences faites aux femmes

Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° n° 2186, 02/09/2013, p. 35

L'observatoire départemental des violences faites aux femmes a été inauguré dans l'Allier le 27 mai. Il s'agit du deuxième dispositif du genre en France, après celui de la Seine-Saint-Denis. Le conseil général de l'Allier s'était engagé à créer cette instance lors du renouvellement du protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, en février 2012

Les exterminateurs familiaux, le narcissisme jusqu'à la mort

Monde (le), n° n, 03/07/2013, p. 10

Récemment, plusieurs pères ont tué leurs enfants et leur compagne avant de se suicider.

Femmes victimes de violences : pour un travail social féministe / BRIE Françoise

Actualités sociales hebdomadaires, n° n° 2816, 28/06/2013, p. 34-35

<http://www.solidaritefemmes.org/>

Les violences faites aux femmes nécessitent des réponses particulières, mises en œuvre par des professionnels formés et expérimentés. Forte de cette conviction, Françoise Brié, vice-présidente de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), détaille ici les principes guidant ce travail social spécifique – qui « dérange les idées reçues », explique-t-elle – mis en pratique par les associations du réseau qu'elle représente.

Communauté urbaine de Strasbourg - Violences faites aux femmes : des téléphones portables d'alerte pour sortir de l'engrenage

Courrier des maires et des élus locaux (le), n° n° 267, 04/2013, p. 24

http://www.adcf.org/5-327-Contenu-article.php?num_article=176&num_thematique=7

Ce dispositif est prévu par le contrat intercommunal de prévention et de sécurité de la CU et implique plusieurs partenaires. Il prévient les risques de passage à l'acte et de récurrence. Outre cette sécurisation, les femmes bénéficient également d'un accompagnement.

♦ L'enfant et la violence au sein du couple / CADOLLE Sylvie

Journal des professionnels de la petite enfance (le), n° n° 81, 03/2013, p. 60-61

On connaît les graves répercussions que peut avoir l'exposition d'un enfant à des scènes de violences conjugales. De nombreuses études ont montré que le fait d'avoir été témoin de scènes de violence, mais surtout de sévices et de coups entre ses parents, entraîne de graves souffrances psychiques et multiplie la probabilité d'être à l'âge adulte victime, ou dans une moindre mesure, auteur soi-même, de violences.



Deux mois pour ré-aiguiller les conjoints violents

Direction(s), n° n° 105, 02/2013, p. 10-12

Saint-Omer (Pas-de-Calais). Entre le temps de la garde à vue et le procès, un dispositif propose, durant huit semaines maximum, un hébergement et un suivi à la fois éducatif et psychologique aux auteurs de violences intrafamiliales dans le cadre du contrôle judiciaire. Objectifs?: protéger les victimes et prévenir la récidive.

Ville et communauté urbaine de Toulouse - Sensibiliser les agents au sujet des violences conjugales

Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° n° 2, 14/01/2013, p. 65

http://www.toulouse.fr/solidarites/actualite/lire/-/journal_content/56_INSTANCE_3iH6/10128/6791858

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue le deuxième axe, sur douze, du plan toulousain 2011-2014 pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale. Après la signature, en 2009, par la ville et la communauté urbaine (12 000 agents) de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la cité, ce plan prévoit de former les agents confrontés (ou pouvant l'être) aux victimes de violence, afin d'améliorer les prises en charge. Ceux de la police municipale, de l'office de la tranquillité, mais aussi des crèches, de l'état civil, des mairies annexes, des ressources humaines et de la médecine professionnelle ont été ciblés pour une première sensibilisation, le 17 janvier

- témoignage : Faire prendre conscience de la problématique et donner les clés, chargée de mission égalité hommes-femmes à la ville de Toulouse

Quitter la relation mais pas le domicile : Permettre aux femmes et enfants victimes de violence domestique de rester dans leur logement / SPINNEY Angéline

Sans-abri en Europe, 2013, p. 16-17

<http://www.feantsa.org/spip.php?article2220&lang=en>

Cet article analyse quelques conclusions d'une étude ayant analysé des mesures de prévention du sans-abrisme pour les femmes et enfants en Angleterre et en Australie (Spinney, 2012). Ces approches conjointes consistent en des services de logement, des services judiciaires et des services d'accompagnement travaillant ensemble pour aider les femmes et les enfants à rester dans leur logement.

Recours aux téléphones d'urgence contre les violences faites aux femmes

Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° n° 48, 17/12/2012, p. 38

Lancé en juillet, le dispositif « femmes en très grand danger » (FTGD) vient au secours des Parisiennes menacées par leur ex-compagnon. Selon la gravité de leur situation, elles peuvent être dotées d'un téléphone portable connecté à un circuit dédié, qui leur donne accès à un numéro actif 24 heures sur 24 et à une intervention rapide des forces de police. Déjà expérimenté en Seine-Saint-Denis et dans le Bas-Rhin (lire l'encadré), cet outil est attribué, pour une période de six mois renouvelable une fois, par le Procureur de Paris, après signalement des travailleurs sociaux et évaluation du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles. Pour être interpellé, l'agresseur potentiel doit être sous le coup d'une interdiction judiciaire d'approcher la victime...

Les enfants sont les oubliés des violences conjugales, selon l'ONED

Actualités sociales hebdomadaires, n° n° 2787, 14/12/2012, p. 8-9

<http://oned.gouv.fr/publications/enfants-exposes-violence-conjugale>

Encore peu prise en compte par les pouvoirs publics, l'exposition des enfants aux violences conjugales mérite d'être mieux appréhendée, estime un rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger qui met en exergue des pratiques et des outils utiles aux professionnels.

Plan gouvernemental en faveur de l'égalité hommes-femmes : les collectivités aussi

localtis.info, 30/11/2012

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a présenté ce vendredi 30 novembre le plan du gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes, qui décline toute une série de mesures concernant aussi bien le sexisme à l'école, la lutte contre les violences, l'égalité professionnelle ou la parité.



Violences faites aux femmes : les collectivités territoriales continuent d'agir

Association française du conseil des communes et régions d'Europe, 26/11/2012, consulté le 27/11/2012

<http://www.afccre.org/fr/actualites/violences-faites-aux-femmes-les-collectivites-territoriales-continuent-d%E2%80%99agir>

L'AFCCRE, par la voix de Jocelyne Bougeard, Adjointe au Maire de Rennes et Présidente de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale de l'AFCCRE souhaite à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, rappeler que les collectivités territoriales disposent de leviers d'actions pour contribuer à lutter contre les violences faites aux femmes et à soutenir les victimes.

Violences faites spécifiquement aux femmes, violences au sein des couples et incidences de ces dernières sur les enfants. Rapport de la commission des lois sur la mise en application de la loi n°2010-769 du 9 juillet 2010

Assemblée nationale, n° n° 4169, 17/01/2012, consulté le 20/01/2012, 70 p.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4169.asp>

Compte tenu de l'ambition de la loi du 9 juillet 2010, qui était de créer un dispositif d'ensemble prenant en compte tous les aspects de la problématique des violences faites aux femmes, l'évaluation de la mise en œuvre de la loi doit aller au-delà de la vérification que les textes réglementaires nécessaires à son application ont été rédigés. Il est également nécessaire d'analyser la manière dont les acteurs se sont saisis des nouveaux instruments mis à leur disposition, et notamment de l'ordonnance de protection des victimes de violences. La loi est applicable mais demeure mal connue. Des marges de progression considérables existent, ainsi que le montrent les résultats atteints dans certains départements (Seine-Saint-Denis, Loiret, Nord)...

Les enfants exposés à des « violences et conflits conjugaux » : Parcours en protection de l'enfance et environnement social et familial / Isabelle Frechon, Lucy Marquet, Nadège Séverac

Politiques sociales et familiales n°105, 09/2011

https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/105/PSF105-1-IFrechon_LMarquet_NSeverac.pdf

◆ Enfants et violence en famille - Dossier

Ecole des parents (I), n° 585, 01/06/2010, p.18-36

- Questions à Nadine Morano
- Violence en famille : les oubliés- Enquête entretiens
- Zoom
- Enfant et violences conjugales. L'autre victime
- L'accompagnement des hommes violents. Soigner les auteurs
- Halte, aide aux femmes battues. La possibilité d'un





Quelques ouvrages

De la violence conjugale à la violence parentale : femmes en détresse, enfants en souffrance - Eres, 01/01/2001 - 88 p.

Localisation : - DELEGATION DE LA PREMIERE COURONNE

Enfants victimes de violences conjugales / VASSELIER-NOVELLI Catherine, DELAGE Michel, DANEL Patrick, HEIM Charles - Fabert (Éditions), 2014 - 209 p.

Localisation : - INSET ANGERS

L'enfant et sa parole en justice. Rapport 2013 consacré aux droits de l'enfant - Défenseur des droits, 2013 - 114 p.

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-enfant-2013_web.pdf

Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère, c'est protéger l'enfant / DURAND EDOUARD - Harmattan (L'), 2013 - 105 p.

Localisation : - INSET ANGERS

L'enfant exposé aux violences familiales. Vers un statut spécifique ? / CARIO Robert - Harmattan (L'), 2012 - 94 p.

Localisation : - INSET ANGERS

Les enfants exposés à la violence conjugale. Recherches et pratiques. / SEVERAC Nadège - ONED, 12/2012 - 81 p.

<http://oned.gouv.fr/>

Localisation : - INSET ANGERS

Violences conjugales et maltraitances familiales - Soigner les enfants et aider les parents / ROUBY Alain, BATISSE Dominique - Dunod, 2012 - 200 p.

Localisation : - INSET ANGERS

Rapport d'étude - Les enfants exposés à la violence conjugale - Recherches et pratiques - Observatoire national de l'enfance en danger, 01/01/2012 - 75 p.

Localisation : - DELEGATION DE LA PREMIERE COURONNE

Tempête dans la famille. / COTE Isabelle, DALLAIRE Louis-François, VEZINA Jean-François - 2e édition, 01/01/2011 - 195 p.

Localisation : - DELEGATION DE LA PREMIERE COURONNE

Violence, familles, institutions / BARACCO DE PINTO Marthe - Eres Dialogue, 03/2011 - 104 p.

http://www.editions-eres.com/couvertures/parutions/2690_504_Dialogue%20191%20TDM.pdf

Localisation : - INSET ANGERS

Tu me fais peur quand tu cries ! Sortir des violences conjugales / FRANCEQUIN Ginette - Eres, 2010 - 340 p. - Sociologie clinique

Localisation : - INSET ANGERS

L'enfant face à la violence dans le couple / SADLIER Karen - Dunod, 2010 - 214 p.

Localisation : - DELEGATION DE LA PREMIERE COURONNE

INSET ANGERS

Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ? - ONED, 2008 - 23 p.

http://www.oned.gouv.fr/documents/recommandations_avril08.doc

Les maltraitances invisibles. Les nouvelles violences morales. / DROUET Jean-Baptiste -
Cherche midi (Le), 02/2008 - 275 p. - Document

Localisation : - INSET ANGERS



Du côté du Web

Rapport d'étude : Les enfants exposés à la violence conjugale - Recherches et pratiques /
Nadège Séverac

Observatoire national de l'enfance en danger, 12/2012, 81 p.

http://www.oned.gouv.fr/system/files/oned_eevc_1.pdf

"Le monde du silence" : La santé des enfants exposés aux violences conjugales

7 février 2013

<http://www.sante.gouv.fr/le-monde-du-silence-la-sante-des-enfants-exposes-aux-violences-conjugales.html>

Brochure pour les parents

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/SEEVC-Brochure-Le_monde_du_silence.pdf

Livret d'accompagnement de la brochure

<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Livretsanteviolenceconjugale.pdf>

Pour aller plus loin...

Dossier documentaire réalisé par l'Inset d'Angers dans le cadre des rencontres territoriales de la solidarité « Prévention des violences faites aux femmes » - 17/11/2014 - Angers

http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/biblio_prevention_violences_femmes.pdf?gl=ODUwMGE2Y2I

TITRE DE LA PRODUCTION

Les effets des violences conjugales sur les enfants - 23 JUIN 2015

RÉALISÉ PAR

Service CRF

Centre de ressources documentaires et multimédia, INSET de Montpellier

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES DES AUTEURS

Tél. 04 67 99 76 35 / 76 36

E-mail : fabienne.odile@cnfpt.fr
antonia.vergnes@cnfpt.fr

*Dossier documentaire réalisé en collaboration avec Céline BEAUFILS-BLASCO,
conseillère formation à l'INSET de Montpellier*

E-mail : celine.beaufilsblasco@cnfpt.fr

LIEN VERS LE SITE

<http://www.cnfpt.fr/content/ressources-documentaires-nos-evenements?gl=OTc0MjdiOWI>



INSET DE MONTPELLIER

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

76 PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

TÉL : 04 67 99 76 76

FAX : 04 67 99 76 44

INSET.MONTPELLIER@CNFPT.FR
